

III. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	47.039,41 €	FCTVA	26.035,06 €
Travaux de bâtiments (<i>église, chaudière local commercial, démolition dépendance derrière local « Passion Brocante »</i>)	44.203,42 €	Mise en réserves – article 1068	80.653,64 €
Travaux de voirie (<i>programme 2020</i>)	45.732,49 €	subventions	39.805,00 €
Frais d'études et logiciels (<i>honoraires M.O. pour lotissement et logiciel chauffage école</i>)	2.419,20 €	Taxe aménagement	2.994,60 €
Autres dépenses – (<i>réalisation clôtures mitoyennes, abattage d'arbres et dessouchage, extincteur cantine, onduleur pour l'école, destructeur de document, bancs pour la cantine, mobilier pour une classe, panneau d'affichage pour l'école, fauteuil, tondeuse, motoculteur, talkie-walkies pour l'école</i>)	12.287,74 €	Emprunt	0 €
Dépenses imprévues		Autres recettes (<i>cautions</i>)	680,00 €
Charges (<i>écritures d'ordre entre sections</i>)	595,84 €	Produits (<i>opérations d'ordre</i>)	39.736,42 €
Total général	152.278,10 €	Total général	189.904,72 €
Déficit reporté de 2019	41.510,54 €		

IV. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

a) Recettes de fonctionnement : 1.009.316,14 €
Dépenses de fonctionnement : 715.643,09 €
Excédent de fonctionnement 2019 reporté : 600.919,41 €

Recettes d'investissement : 189.904,72 €
Dépenses d'investissement : 152.278,10 €
Déficit d'investissement 2019 reporté : 41.510,54 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à UNVERRE le 18 MARS 2021

Le Maire, Marie-Dominique PINOS

